



Part de coopérateur émise par E « EMISSIONS ZERO SC »

*Fiche d'informations action*

### 1. Nature du produit

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir les risques pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

### 2. Principales caractéristiques du produit

|  |   |
|--|---|
| Emetteur :   | EMISSIONS ZERO SC (EZ)  |
| Prix :   | 260 euros/action  |
| Types d'actions :                                      | Actions nouvelles   |
| Politique de dividende :                               | Depuis 2014, la coopérative distribue un dividende raisonnable d'au moins 2%. Ce n'est bien sûr pas une garantie pour le futur. Cela est décidé chaque année en AG sur base d'une proposition du CA. 6% constitue un maximum en tant que coopérative agréée par le CNC. |
| Droits attachés aux parts :                            | Chaque actionnaire dispose d'une voix à l'assemblée générale.<br>Accès à la fourniture chez Cociter.<br>Obtention d'une ristourne sur la fourniture chez Energie 2030 si détention d'au moins 4 parts.  |
| Modalités de composition du conseil d'administration : | La société est administrée par un conseil d'administration composé de TROIS membres au moins et de neuf membres au plus, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour un terme de quatre ans, renouvelable.                                       |
| Autres caractéristiques :                              | Coopérative agréée par le Conseil National de la Coopération depuis octobre 2007  |
| Valeur de la part au 31/12/2018 :                      | 263,54€   |

### 3. Description et but de l'offre

|                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| Type d'offre :       | Vente en souscription |
| Montant de l'offre : | 499.980€              |

|   |  |
|---|--|
| Nombre d'actions offertes :                           | 1.923 actions offertes   |
| Seuil maximum d'actions souscrites par investisseur : | 19 actions maximum par investisseur, soit 4.940 euros  |
| Destinataire de l'offre :                             | Investisseur retail sur le territoire belge  |
| Affectation du produit de l'offre par l'émetteur :    | En cours pour 2020 : soutien de la coopérative Corénove (filiale), éolienne(s) en Wallonie et panneaux photovoltaïques sur le site du PASS (Frameries) |
| Période de l'offre :                                  | Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020   |
| Allocation en cas de sursouscription :                | Remboursement des derniers arrivés   |
| Autres caractéristiques de l'offre :                  | Montant maximal de l'offre : 499.980€/12 mois  |

#### 4. Description de l'émetteur et chiffres-clés

|  |   |   |
|--|---|---|
| Brève description de l'émetteur et de ses activités (objet social, historique, activités...)   |   |   |
| Emissions Zéro a pour objectif principal d'investir dans la production d'énergies renouvelables. Depuis fin 2010, la coopérative EZ est propriétaire, à 50%, d'une coopérative de production gérant deux éoliennes situées à Dour-Quévrain. Depuis 2015, EZ s'est diversifiée dans des projets hydro-électriques sur la Haute Sambre et un important projet de biométhanisation à Ochain. En 2017-2018, EZ a investi en T.I. (Tiers Investisseur) dans des installations photovoltaïques à la fois chez Entra (Entreprise de Travail Adapté) à Heppignies et sur les toitures des bâtiments publics de Courcelles. |   |   |
| Chiffres-clés de l'émetteur :  |   |   |
|  |   | Année 2018 (chiffres au 31-12-2018, en €) |
| Bilan  | Capitaux propres                            | 4.064.338€                                |
|  | Endettement                                 | 394.103€                                  |
| Compte de résultat   | Chiffre d'affaires                          | 8.080€                                    |
|  | Total des charges                           | 50.886€                                   |
|  | Amortissements                              | 50.020€                                   |
|  | Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts | 2181€                                     |

#### 5. Risques de l'investissement

|  |  |
|--|--|
| Risque de crédit :<br>Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion | Le ratio de solvabilité est de 91% au 31-12-2018.<br>Voir également chiffres-clefs de l'émetteur au point 4. |
|--|--|

|   |   |
|---|---|
| des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. En règle générale, on considère qu'une entreprise est solvable dès lors que la part des fonds propres dans le total bilan est égale ou supérieure à 20 %.  |   |
| Risque de perte de la totalité du capital investi :   | En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs.   |
| Risque de liquidité : <i>Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme) permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme. Pour une entreprise commerciale, il est jugé correct à partir de 1.</i> | Le ratio de liquidité est de 76% au 31-12-2018.   |
| Possibilités de remboursement :   | Tout associé non débiteur envers la coopérative peut demander soit à démissionner si toutes ses parts ont été entièrement libérées depuis plus de trois ans, soit à retirer ses parts qui seraient entièrement libérées depuis plus de trois ans. Une demande de démission ou de retrait de parts ne peut être introduite que dans les six premiers mois de l'année sociale. Par conséquent, une telle demande introduite entre le premier juillet et le trente-et-un décembre d'une année ne pourrait prendre effet avant le premier janvier de l'année suivante, sous réserve de l'éventuelle nécessité de renouveler cette demande durant les six premiers mois d'une année sociale. |
| Risque de fluctuation du prix du titre :  | Le remboursement éventuel des parts se fait à la valeur bilantaire de la part. Le calcul de la valeur bilantaire de la part inclut les réserves à l'exception des réserves indisponibles et n'inclut pas les éventuels fonds spécifiques. Ce calcul inclut également les bénéfices et pertes, y compris de l'année sociale pendant laquelle le retrait de part(s) a pris effet. De cette valeur doit être déduit, le cas échéant, le montant des impôts auxquels le remboursement pourrait donner lieu.   |
| Risques propres à l'émetteur - gouvernance :  | Ces risques sont très faibles eu égard au mode de gouvernance d'EZ, à savoir le principe de base : une personne = une voix. Qui plus est, il est prévu entre 3 et 9 administrateurs et en 2019, il y en a 6 effectifs.  |
| Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :   | Les risques opérationnels et commerciaux possibles sont : le retard dans la réalisation technique des installations de production d'électricité entraînant un retard au démarrage des installations et donc à la génération d'un chiffre d'affaire ; des aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité sur les  |

|   |   |
|---|---|
|   | éoliennes et les barrages hydroélectriques (absence de vent et de précipitations) durant de nombreux mois, notamment en hiver.  |
| Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions : | Ces risques sont plutôt de nature politique en matière d'octroi des certificats verts qui représentent une part prépondérante dans la rentabilité des entreprises liées à EZ. |
| Autres risques :                                      | Ces risques existent mais sont limités vu la base de coopérateurs citoyens dont EZ dispose (plus de 2.000 coopérateurs)....   |
| Date prévue du break-even                             | Réalisé au 31-12-2013   |

Pour plus d'information sur le plan financier, n'hésitez pas à nous contacter.

## 6. Frais

Pas de frais liés aux actions.

## 7. Résumé de la fiscalité

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Précompte mobilier :         | Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 510 euros de dividende. <b>Pour l'année de revenus 2019, exercice d'impôts 2020, le montant de l'exonération s'élève à 800€.<sup>1</sup></b> |
| Autres (tax shelter, etc.) : | Non applicable   |

## 8. Informations pratiques

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à [info@emissions-zero.coop](mailto:info@emissions-zero.coop).

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : [contact@mediationconsommateur.be](mailto:contact@mediationconsommateur.be)).

Cette fiche d'information est établie à la date du 11-02-2020

EMISSIONS ZERO SC, rue Nanon 98, 5000, Namur TVA BE0 888 239 292, tél. : 0473 65 04 39 (Joseph François, Administrateur) et 0497 49 90 37 (Jean Pilliez, Administrateur)

<sup>1</sup> Voir l'avis relatif à l'indexation automatique en matière d'impôts sur les revenus. — Exercice d'imposition 2020, Moniteur belge du 22 janvier 2019.